

Lisez-moi du cadre "EPRD complet"

Ce cadre correspond à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) complet prévu à l'article R. 314-211 du CASF et conforme au modèle figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR: S5AA2030779A).

A noter : dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'EPRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régularisés ultérieurement par arrêté modificatif.

I.- Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?

- => les OG privés, qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD* avec une section hébergement administrée (tarifs fixés par le Conseil Départemental ou la Métropole) ;
- => les établissements publics médico-sociaux dotés de la personnalité juridique (EPSMS) et les CCAS/CIAS, qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD (*), que la section hébergement soit administrée ou pas ;
- => les OG privés, EPSMS et CCAS/CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSIAD-AJA" (article L. 313-12-2** du CASF) signé avant le 1er janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dès l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

* Dont les petites unités de vie (PUV)

** ESMS relevant de l'article L. 313-12-2 du CASF : AJA, structures d'hébergement temporaires pour personnes âgées ou personnes handicapées, IME, IEM, IES, EEAP (et autres instituts accueillant des enfants handicapés), ITEP, CAFS, CAMSP, SESSAD, CMPP, CRP, CPO, MAS, FAM, SAMSAH, ESAT, BAPU, jardins d'enfants spécialisés, SPASAD et SSIAD.

II.- Périmètre de l'EPRD

- => EPSMS = toutes les activités de l'entité juridique
- => CCAS/CIAS = un EPRD par budget annexe contenant un ESMS inclus dans le CPOM
- => OG privés non lucratifs = périmètre du CPOM (*) ou ensemble des établissements et services relevant du ressort territorial du contrat
- => OG privés commerciaux = périmètre du CPOM (*)

(*) : c.-à-d. l'ensemble des ESMS/activités médico-sociales pour lesquels une pluriannualité budgétaire est prévue dans le CPOM.

Dans l'attente de la signature de ce contrat, l'EPRD regroupe tous les EHPAD implantés dans le même département. Pour les établissements du champ du handicap (+ SSIAD et AJA), le cadre du BP reste applicable.

Concernant les CCAS/CIAS : un EPRD complet par budget annexe (BA).

Exemple : 1 BA regroupant 2 EHPAD (A et B) + 1 BA portant sur 1 EHPAD (C) = 2 EPRD, le premier regroupant les 2 EHPAD A et B (avec un seul CRP pour ces 2 EHPAD) et le second portant sur l'unique EHPAD C.

Cas des OG privés qui gèrent à la fois des EHPAD et/ou AJA avec et sans tarif hébergement (ou accompagnement à la vie sociale) administré par l'AT :

L'OG peut, avec l'accord de l'autorité de tarification (AT), établir un cadre EPRD complet unique regroupant l'ensemble de ces établissements. A défaut, il doit déposer un cadre complet pour le périmètre de ses EHPAD/AJA avec section hébergement (ou accompagnement à la vie sociale) administrée et un cadre simplifié regroupant ses autres établissements (même si un CPOM commun a été signé).

Cas des OG privés qui gèrent à la fois des ESMS relevant du champ des personnes handicapées et des EHPAD et/ou AJA sans section hébergement (ou accompagnement à la vie sociale) administrée :

L'OG peut, avec l'accord de l'AT, établir un cadre EPRD complet unique regroupant l'ensemble de ces établissements. A défaut, il doit déposer un cadre complet pour le périmètre de ses ESMS PH et un cadre simplifié regroupant ses EHPAD et/ou AJA (même si un CPOM commun a été signé).

III.- Fonctionnement du cadre

Ce cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD » et en cliquant sur l'icône : +, selon l'ordonnancement suivant :

- 1) Le finess juridique (FINESS EJ) doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINESS (entité juridique) »).
- 2) Chacun des finess Etablissement (FINESS ET) relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du Finess EJ renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'EPRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD".

Dans ce tableau, il convient de saisir une ligne par établissement ou service (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité), selon les modalités suivantes :

- a) 1er finess ET :
 - i) saisie de la première ligne
 - ii) puis clic sur l'icône
 - iii) l'onglet CRPP (*) relatif au 1er FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) et tous les autres onglets communs du cadre ("Synthèse_CRP", "EPRD synthétique", "CAF détaillée", "TFP", "PGFP", "FDR", "Ratios financiers", "Tableau_Rcc" et "Tab_Eng. hors bilan") sont alors automatiquement générés.
- b) 2ème finess ET :
 - i) saisie de la deuxième ligne
 - ii) puis clic sur l'icône
 - iii) l'onglet CRPA (**) relatif au 2ème FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) est alors automatiquement généré.
- c) Etc.

Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets soient effectivement générés, sont :

- "N° FINESS Etablissement"
- "Catégorie"
- "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N" (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)

* CRPP : compte de résultat prévisionnel principal - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante : "CRPP+NON SOUMIS EQUILIBRE+N°FINESS ET" (si CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPP+SOUMIS EQUILIBRE+N°FINESS ET" (si CRP soumis à l'équilibre strict).

** CRPA : compte de résultat prévisionnel annexe (en application de l'article R. 314-217 du CASF) - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante : "CRPA+NON SOUMIS EQUILIBRE+N°FINESS ET de l'établissement" (si CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPA+SOUMIS EQUILIBRE+N°FINESS ET de l'établissement" (si CRP soumis à l'équilibre strict).

IV.- Consignes d'utilisation

Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déroulement du dépôt et la performance de la plateforme de collecte des EPRD.

- Les cellules sur fond jaune sont à compléter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique.
- Le cadre normalisé n'est pas compatible avec Libre Office ni Open Office.
- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("couper-coller"/"cliquer-glisser"), ces actions pouvant endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.
- Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Les FINESS ET (Etablissement) saisis dans le tableau de la page de garde doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Le déverrouillage peut véroler le fichier (impactant potentiellement la bonne marche de toutes les fonctions automatiques et la reconnaissance du fichier lors du dépôt dans la plateforme).
- Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules dans les cellules ouvertes à la saisie. Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant exclure l'établissement concerné des bases de la CNSA.

V.- Cas spécifique des activités sans FINESS

Les activités sans finess peuvent concerner notamment (liste non exhaustive) :

- les accueils de jour adossés,
- les budgets commerciaux des ESAT,
- les SIC,
- les DNA,
- les modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés,
- etc.

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "Id_CR_SF" selon le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en partie III. ci-dessus, afin que les onglets des CRP sans finess soient créés automatiquement.

Pour chaque ligne, un identifiant est créé automatiquement à partir des données du tableau de l'onglet "Id_CR_SF". Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage de ce tableau et sont nommés selon la règle suivante : CRP_SF + n° identifiant.

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité. Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, PGFP, ratios financiers, etc.). Veuillez à bien mettre en cohérence le CRP de l'établissement d'adossé.

avec le CRP_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CRP_SF des montants indiqués dans le CRP de l'établissement d'adossment.

VI.- Cas des OG commerciaux

Si l'EPRD est élaboré par un organisme commercial pour le compte des sociétés gestionnaires d'EHPAD qu'il contrôle (dans les conditions prévues au II de l'article L. 233-16 du code de commerce), le fonctionnement du cadre décrit en III. et IV. ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ.

En revanche, un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité juridique)" de la page de garde. Le n° FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Le n° FINESS EJ sélectionné devra également être celui qui est indiqué dans le dossier de dépôt de l'EPRD dans la plateforme.

Pour rappel, dans la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents.

Cette possibilité n'est ouverte qu'aux organismes commerciaux, conformément à l'article L. 313-12 du CASF.

Récapitulatif des aides contextuelles

1 N° FINESS (entité juridique)

=> Indiquer le numéro finess de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public, en tant que personnalité morale titulaire des autorisations. Il doit correspondre au N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.

=> Pour les organismes commerciaux, indiquer celui qui a été sélectionné pour déposer le fichier dans la plateforme.

2 Première ligne du tableau de la page de garde

=> Indiquer le CRP principal (au choix de l'organisme suite à la signature du CPOM)

3 Deuxième ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

=> Indiquer les CRP annexes.

4 Icônes du tableau de la page de garde



=> crée les onglets correspondants selon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".

=> supprime une ligne du tableau (en se plaçant sur la ligne dont la suppression est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur "-").

=> modifie une saisie de n° FINESS ET déjà enregistrée (en se plaçant sur la ligne dont la modification est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur l'icône).

Les autres champs peuvent être modifiés à l'aide des menus déroulants excepté l'item "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N". En cas de modification souhaitée de ce dernier, il est nécessaire de supprimer la ligne pour en recommencer une autre.

5 N° FINESS Etablissement

=> Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité (relevant nécessairement du finess juridique indiqué plus haut, hors organismes commerciaux). Les Finess ET saisis dans le tableau de la page de garde doivent être identiques aux N° Finess ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.

6 ESMS relevant du périmètre du CPOM

=> Champ à renseigner après signature du CPOM, le périmètre de l'EPRD pouvant être plus large que celui du CPOM (cf "II. Périmètre de l'EPRD" dans la partie "LISEZ-MOI" ci-dessus).

7 CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée

=> NON : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, CD exclusive ou conjointe ARS/CD).

=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet. EHPAD non concernés.

8 Dénomination du CRP sans n° FINESS

=> Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement.

9 N° FINESS de rattachement

=> Saisir le n° FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adossé (ESAT, AJ par ex.).

=> Sans structure d'adossment, saisir le n° FINESS ET de son choix, parmi ceux gérés par l'entité juridique, afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le n° FINESS de rattachement d'une année sur l'autre.

10 Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Les quote-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat éventuellement comptabilisées dans les produits d'exploitation (comptes 74 et 75) doivent être reclassées dans les comptes 777 dans le cadre EPRD, conformément aux règles comptables en vigueur, afin de ne pas fausser la présentation des ratios financiers.

11 Participations et créances rattachées à des participations

Ligne présente en emplois mais non prévue en ressources car l'impact sur le FRNG est directement pris en compte dans la CAF (produits de la vente).

12 Charges exceptionnelles décaissables

=> Par défaut, comptes 671, 673 et 678 ; à ajuster/compléter le cas échéant (avec mention dans le rapport budgétaire et financier).

13 Remboursements des emprunts antérieurs (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés antérieurement au début du plan d'investissement (tendance morte).

14 Remboursements des emprunts prévus au plan (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés dans le cadre du plan d'investissement en cours.

15 Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf c/235.

16 Part investissement PPP

Saisir les comptes 235.

17 Reprises de résultats

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD". Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté comptablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

18 Taux d'endettement

Dette rapportée au montant total des financements de long terme du FRI et non au total des financements de long terme

19 Vétusté des immobilisations

En l'état actuel du cadre, les comptes 23 ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du dénominateur des taux de vétusté.

20 Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR

La somme des montants inscrits en D85 et D86 doit être égale au montant inscrit en D51.

21 Affectation des résultats à l'investissement

En plus des affectations de résultat au compte 10682, inclure celles éventuellement inscrites au compte 10683 (« Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM prévu à l'article R314-43-1 du CASF »).

22 Frais de siège

Les frais de siège autorisés sont à intégrer dans les CRP des établissements et services et à détailler dans le tableau de répartition des charges communes (onglet "Tableau_Rcc" avec leur clef de répartition), conformément à l'article R. 314-215 du CASF. En l'état de la réglementation, il n'existe pas de CRP spécifique à un siège ou un service commun.

23 Produits de la tarification

Prendre en compte les dernières notifications budgétaires des autorités de tarification. Le cas échéant, les prévisions de l'exercice N peuvent intégrer des montants qui n'auraient pas encore été notifiés, mais cette inscription ne vaut pas engagement de l'autorité de tarification à attribuer ces financements (article R. 314-210 du CASF).

24 CRP soumis à l'équilibre strict

Pour les ESSMS soumis à l'équilibre strict, les lignes "TOTAL GENERAL" des charges et des produits pour chaque CRP doivent être égales (en incluant le cas échéant les reprises de résultats antérieurs et les amortissements comptables excédentaires différés). Ces mêmes règles d'équilibre doivent être respectées pour chaque CRP_PGFP sur toute la période du plan.

25 Cohérence TFP/PQFP/FDR

L'objectif du tableau de financement est de retracer la formation du fonds de roulement d'investissement. Il n'existe donc pas une stricte équivalence entre le fonds de roulement du tableau de financement et celui de l'onglet "Bilan financier". La différence de périmètre est constituée principalement par les comptes de liaison stables de trésorerie pour les ESSMS privés, les autres mouvements liés au FRE étant par construction intégrés à la CAF. C'est pourquoi, pour les ESSMS privés, les mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie sont réintégrés dans la variation du fonds de roulement présentée dans l'onglet "EPRD synthétique".

26 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves

Les réserves (comptes 106) sont, par convention, exclues des ressources et emplois stables du TFP, dans la mesure où les mouvements affectant ces comptes sont normalement sans impact sur la variation annuelle du FRNG.

27 Comptes de liaison trésorerie (stable)

Le TFP ne retrace que les opérations relatives à l'investissement et se limite donc aux comptes de liaison investissement, tandis que le PGFP intègre en plus les emplois et ressources stables d'exploitation.

28 Ratios de rotation des dettes fournisseurs

La méthodologie de calcul retenue dans le cadre normalisé ne prend pas en compte la TVA sur les achats, compte tenu de la diversité des régimes applicables.

29 Contrôle de la variation du fonds de roulement et de la trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Contrôle de cohérence intégré à titre indicatif pour sécuriser la saisie. Il pourra évoluer en fonction des pratiques de remplissage et des adaptations apportées au cadre.

30 Financements à court terme

Correspond à la variation de la trésorerie passive (lignes de trésorerie, intérêts courus non échus, concours bancaires courants, fonds des majeurs protégés, dettes fournisseurs d'immobilisations, compte de liaison trésorerie, etc.).

31 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie. Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique et le PGFP. Les données de l'EPRD N-1 sont à retracer le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1. Si le FRI présente un écart entre l'onglet "PGFP" et l'onglet "Bilan financier", cela peut provenir du montant des emprunts saisis dans le TFP, qui ne doit pas contenir les intérêts courus non échus (compte 1688).

32 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique, le PGFP et le bilan financier. Les données de l'EPRD N-1 sont à retracer le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1.

33 Emprunts et dettes assimilées (EPRD synthétique et TFP)

Uniquement les emprunts et dettes assimilées à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie.

34 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRÉSORERIE - EXERCICE

2025

Renseigner uniquement les variations nettes entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

35 Poste "Autres" des augmentations des financements stables d'investissement (FRI)

ESSMS privés : inclure notamment les dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

36 Poste "Autres" des diminutions des financements stables d'investissement de la période

ESSMS privés : inclure notamment les remboursements de dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

37 Annulation de mandats sur exercices clos

La ligne 070 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de dépenses d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 773 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au crédit du compte d'exécution débité à l'origine et au débit du compte 46721 « Débiteurs divers » si le mandat initial a été payé ou du compte de reste à payer où figure le mandat, dans le cas contraire.

38 Annulation de titres sur exercices clos

La ligne 071 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de recettes d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 673 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution crédité à l'origine et au crédit du compte de débiteurs si le titre figure en restes à recouvrer ou du compte 47141 « recettes perçues en excédent à réimputer » dans le cas contraire.

39 Données complémentaires sur les comptes 165 (ESSMS publics) et 169

Pour les ESSMS privés, le montant du compte 165 est déjà exclu du périmètre des emprunts pris en compte pour le calcul du taux d'endettement et de la durée apparente de la dette. Inclure uniquement le montant du compte 169.

40 Taux de marge brute d'exploitation

Ce ratio est corrigé des comptes 709, 713 et 6611 uniquement pour les exercices 2024 et 2025, les prévisions pour ces comptes pour les exercices 2026 à 2031 n'étant pas détaillées.

41 Evolution de la trésorerie en jours sur la durée du PGFP (N-1 à N+6)

- Exercice N-1 : dans un souci de simplification, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat consolidés moins les charges non décaissables du bloc "CRP consolidés" du plan, sans autre retraitement.
- Exercices N à N+6 : en l'absence de projections relatives aux charges non décaissables, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat prévisionnels du PGFP.

Cliquer sur ce bouton pour afficher les données de résultat (CR)

Cliquez sur ce bouton pour afficher les données de la dernière colonne.
Mise à jour en cas d'ajout de nouveaux CR : cliquez sur le bouton "Actualiser".
Représentation par assises après suppression d'un CR : Cliquez sur le bouton "Afficher les assises".

A partir de la colonne L jusqu'à la dernière colonne, vous pouvez cliquer sur le bouton "Afficher les données".

Détail par compte de résultat
(CR) :

Détail par compte de résultat									
ET FINISS ET									
capacité initiale 2025									
total produits réalisés 2024									
total produits prévus 2025									
total produits prévus 2026									
total produits prévus 2027									
total produits prévus 2028									
total produits prévus 2029									
total produits prévus 2030									
total produits prévus 2031									
total charges réalisées 2024									
total charges prévues 2025									
total charges prévues 2026									
total charges prévues 2027									
total Charges prévues 2028									
total charges prévues 2029									

Contrainte	Origine	Valeur	OK/KO	Observations
Version	Tous	REFIDHIA-2022-01P		Le fichier utilis doit être celui en vigueur à la date de la campagne de dépôt des EPFD. Il est mis à disposition sur le site de la DGCS : https://solidarites-santa-paul.fr/ateliers-sociales/personnes-agees/droits-et-ades/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/avis-norme-de-la-certification .
Nom du fichier	Tous	Au choix ou selon règle de nommage indiquée par l'autorité de l'attribution		Vous avez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de certification. Exemple : ID_PNEUS_SF_Type_A44MMJL_V1 ID_PNEUS_SF_Type_A44MMJL_V1 ID_PNEUS_SF_Type_A44MMJL_V1 FINESSEI_numero finess de l'entité juridique Type : type de document (ex : eprtd_completi ou n° de l'annexe (ex : A1) AAAAAMJLJ : date du fichier Vx_numero du version Les champs des origines ou fichiers sont ceux de chaque version téléchargée sur le site de la DGCS et ne doivent pas être modifiés. Toute modification peut compromettre le traitement des données.
Intitulés des origines	Tous	Saisie pré-définie		Le valeur de ce champ doit être "Etablissement Public", "Etat & Col. Terr.", "Org. Privé Comm.", "Org. Privé non Lucr.", "Si un CFPM a été conclu à la date d'établissement de l'EPFD, alors ce champ doit être non vide.
Statut juridique	Page de garde	Etat & Col. Terr.	Ok	Les champs relatifs aux capacités installées (colonnes 1 de la page de garde et H de l'onglet "Id_CRF_SF" doivent être non vides.
Date d'effet du CFPM	Page de garde	01/01/2025	Ok	
Capacité installée	Page de garde et Page de garde et	Au moins une des capacités est non saisi	Ok	
Page de garde et	Page de garde et	0	Ok	
Page de garde et	Page de garde et	0	Non saisi	
Page de garde	Page de garde	0	Ok	
Convention collective majoritaire de travail	Page de garde	Statut public	Ok	Le champ de ce champ doit être un des items de la liste déroulante proposée en page de garde.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Id_CRF_SF	#REF!	#REF!	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (dayes), vérification de la saisie recommandée. Ce champ porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CRF_SF".
Total produits de N-1 à N-6 (comptes de résultat consolidés)	POFP	Ok	Ok	Le total des produits ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (dayes), vérification de la saisie recommandée.
Total charges de N-1 à N-6 (comptes de résultat consolidés)	POFP	Ok	Ok	Le total des charges ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (dayes), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la certification (G) de N-1 à N-6 (comptes de résultat consolidés)	POFP	Au moins un des montants de total produits est nul ou négatif	Au moins un des CRF présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	Le total des produits de la certification ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (dayes), vérification de la saisie recommandée.
Charges de personnel (G) de N-1 à N-6 (comptes de résultat consolidés)	POFP	Ok	Ok	Le total des charges de personnel ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (dayes), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits - écart N-1/N en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	-0.73%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits - écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	-48.11%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits - écart N-2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits - écart N-3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits - écart N-4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits - écart N-5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits - écart N-6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges - écart N-1/N en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	-0.73%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges - écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	-39.95%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges - écart N-2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges - écart N-3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges - écart N-4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges - écart N-5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges - écart N-6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la certification (G) : écart N-1/N en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	-9.14%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la certification (G) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	-100.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la certification (G) : écart N-2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la certification (G) : écart N-3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la certification (G) : écart N-4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la certification (G) : écart N-5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la certification (G) : écart N-6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPPIA et CRPA_SF	0.00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.

Total charges prévues 2030	Montant	
	% évolution / N+4	
Total charges prévues 2031	Montant	
	% évolution / N+5	
Produits de la tarification (G1) réalisés 2024	Montant	
	% évolution / N+1	
Produits de la tarification (G1) prévus 2025	Montant	
	% évolution / N	
Produits de la tarification (G1) prévus 2026	Montant	
	% évolution / N	
Produits de la tarification (G1) prévus 2027	Montant	
	% évolution / N+1	
Produits de la tarification (G1) prévus 2028	Montant	
	% évolution / N+2	
Produits de la tarification (G1) prévus 2029	Montant	
	% évolution / N+3	
Produits de la tarification (G1) prévus 2030	Montant	
	% évolution / N+4	
Produits de la tarification (G1) prévus 2031	Montant	
	% évolution / N+5	
Charges affectées au personnel (G1) réalisées 2024	Montant	
	% évolution / N+1	
Charges affectées au personnel (G1) prévues 2025	Montant	
	% évolution / N	
Charges affectées au personnel (G1) prévues 2026	Montant	
	% évolution / N	
Charges affectées au personnel (G1) prévues 2027	Montant	
	% évolution / N+1	
Charges affectées au personnel (G1) prévues 2028	Montant	
	% évolution / N+2	
Charges affectées au personnel (G1) prévues 2029	Montant	
	% évolution / N+3	

Initial Techniques - écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), nous vous invitons à vérifier votre saisie.	0,00 €	OK	
Autres immo corp. - écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.	0,00 €	OK	
Dotations aux amortissements des immo cédés N-1	CRP/A et CRP/A - SF	La valeur nette au 31/12/N-1 des immobilisations corporelles amortissables est non nulle selon le bilan financier, alors le montant des dotations au compte 6811 doit être nul. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.	17 037,00 €		
Total des emplois (hors IAF)	Tableau de financement	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "incohérence", vérification de la saisie recommandée.	37 633,84 €	OK	
Total des emplois (hors IAF) - Résultat N-1	Tableau de financement	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "incohérence", vérification de la saisie recommandée.	11 811,90 €	OK	
Variation des dettes financières c/r/s (N-1)	Tableau de financement	Cohérence inter-origels : les mouvements d'emplois et de ressources affectés aux emprunts, dépôts et cautionnements (compte 19) doivent concorder avec la variation des postes "Emprunts et dettes assimilées" et "Dépôts et cautionnements reçus" au bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.	-981,23 €	Incohérence	
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N	TFFP/P/GFP	Cohérence inter-origels : le montant global des remboursements des emprunts inscrits au PGPFP doit être égal à la valeur des remboursements retracés dans l'origel "TFFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.	0,00 €	OK	
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N-1	TFFP/P/GFP	Cohérence inter-origels : le montant global des remboursements des emprunts inscrits au PGPFP doit être égal à la valeur des remboursements retracés dans l'origel "TFFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.	0,00 €	OK	
Reprises à l'investissement des réserves de couverture de BFR (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	Cohérence inter-origels : une partie ou la totalité des réserves de couverture de BFR doit être affectée à un montant plus élevé que la reprise la même année et ne peut être la même année. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).	0,00 €		
Affectation du résultat à l'investissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	Cohérence inter-origels : un excédent affecté à l'investissement doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).	0,00 €		
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	Cohérence inter-origels : une affectation de résultat en réserve de compensation des charges d'amortissements doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).	0,00 €		
FRE au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	Cohérence inter-origels : le montant du FRE au 31/12/N-1 doit être identique entre les origels "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.	3 865,55 €	FRE du PGPFP différent du bilan financier	
FRE au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	Cohérence inter-origels : le montant du FRE au 31/12/N-1 doit être identique entre les origels "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.	0,00 €		
Variation du FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	Cohérence inter-origels : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGPFP doit être égale à la variation du FRNG calculée à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.	3 865,55 €	Incohérence des montants de variation du FRNG entre PGPFP et bilan financier	
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	report ici du contrôle effectué directement dans l'origel "PGFP"	3 865,55 €	Écart de 3866 €	
BFR au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	Cohérence inter-origels : le montant du BFR au 31/12/N-1 doit être identique entre les origels "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.	0,00 €	OK	
Variation de la trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	Cohérence inter-origels : le montant de la trésorerie au 31/12/N-1 doit être identique entre les origels "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.	3 865,55 €	Trésorerie du PGPFP différente de la trésorerie du bilan financier	
Trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	report ici du contrôle effectué directement dans l'origel "PGFP"	3 865,55 €	Écart de 3866 €	
Mouvements du FRE peuvent impacter le FRNG et non pris en compte dans l'origel TFFP, au 31/12/N	EPFD synthétique / TFFP / PGFP	Cohérence inter-origels : La variation du FRNG du TFFP intègre uniquement les variations liées au FRE, alors que celle du PGPFP prend en compte toutes les variations (FRE + FRE). Un écart provient donc a priori des comptes de liaison trésorerie (stable). Ce écart doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier. En cas d'écart d'import ou d'export sur la FRNG entre PGPFP et TFFP, Si un écart subsiste, vérification de la saisie recommandée.	0,00 €	OK	
Variation du FRNG - y compris mouvements ci-dessus (N-1)	PGFP / TFFP	Cohérence inter-origels : La variation du fonds de roulement calculée à partir du PGPFP doit être égale à la variation du FRNG calculée dans l'EPFD synthétique. Normalement, le cas des comptes de liaison trésorerie (stable) pour les ESSMS privés. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.	-20 975,84 €	OK	
Variation de la trésorerie au 31/12/N	EPFD synthétique / PGFP	report ici du contrôle effectué directement dans l'origel "EPFD synthétique"		OK	
Trésorerie au 31/12/N	EPFD synthétique / PGFP	Cohérence inter-origels : le montant de la trésorerie au 31/12/N doit être identique entre les origels "EPFD synthétique" et "PGFP". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.	-17 110,29 €	Trésorerie du PGPFP différente de la trésorerie de l'EPFD synthétique	

Charges affectées au personnel (GII) prévues 2030	Montant / % évolution / N-4	
Charges affectées au personnel (GII) 2031	Montant / % évolution / N-5	
Charges affectées à la structure (GII) Révisées 2024	Montant / % évolution / N-1	
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2025	Montant / % évolution / N-2	
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2026	Montant / % évolution / N-3	
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2027	Montant / % évolution / N-4	
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2028	Montant / % évolution / N-5	
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2029	Montant / % évolution / N-6	
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2030	Montant / % évolution / N-7	
Charges affectées à la structure (GII) 2031	Montant / % évolution / N-8	

Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2025

N° FINESS (entité juridique) : 940806920

Organisme gestionnaire : Centre communal d'action sociale de Joinville-le-Pont

Statut de l'entité juridique : Etat & Col.Territ.

Adresse : 23 rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont

Téléphone : 01 49 76 60 00

Fax :

Email : ccas@joinvillelepont.fr

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : Olivier Dosne, Président du CCAS

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : 01/01/2025

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
RESIDENCES AUTONOMIE	23 rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont	940806920	Résidence autonomie	01/01/2025				Oui	Non



Convention collective majoritaire de travail : Statut public

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat prévisionnel</u> ESSMS 1	CRPP	Page 3 à 6
<u>Synthèse des CRP</u>	Synthèse_CRP	page 7
<u>EPRD synthétique</u>	EPRD-Synthétique	Page 8
<u>CAF détaillée</u>	CAF_détaillée	Page 9
<u>Tableau de financement prévisionnel</u>	TFP	Page 10
<u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u> ESSMS 1	CRPP_PGFP	sans objet
<u>Plan global de financement pluriannuel</u>	PGFP	sans objet
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u>	Bilan financier	sans objet
<u>Ratios d'analyse financière</u>	Ratios_financiers	sans objet
<u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u>	Tableau_Rcc	sans objet
<u>Engagements hors bilan</u>	Tab_Eng_hors bilan	sans objet

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
ACHATS				
GROUPE I : CHARGES AFFECTÉES À L'EXPLOITATION COURANTE				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	216 443,84 €	202 912,86 €	216 500,00 €
607	Achats de marchandises			
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical			
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social			
6118	Sous-traitance: autres prestations de service			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			
6242	Transports d'usagers			
625	Déplacements, missions et réceptions			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 060,43 €	3 437,98 €	3 800,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur			
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	18 561,35 €	10 222,65 €	12 295,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres			
TOTAL GROUPE I		238 065,62 €	216 573,49 €	232 595,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFECTÉES AU PERSONNEL				
621	Personnel extérieur à l'établissement	188 252,85 €	255 383,73 €	215 768,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			
641	Rémunérations du personnel non médical			
642	Rémunérations du personnel médical			
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales			
648	Autres charges de personnel			
TOTAL GROUPE II		188 252,85 €	255 383,73 €	215 768,00 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

Présentation des produits :

 GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)			
731224/7312	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
132	Produits à la charge de l'Etat			
732	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)			
733	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
733222	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	376 120,89 €	375 257,25 €	340 958,00 €
734	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie			
7351	Produits des EHPAD à la charge du département			
7352	Produits des EHPAD à la charge de l'usager			
7353	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs			
7358	Produits à la charge d'autres financeurs			
738				
TOTAL GROUPE I		376 120,89 €	375 257,25 €	340 958,00 €

 GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)			
70821	Forfaits journaliers			
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF			
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT			
71	Production stockée			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation et participations	322 081,45 €	371 483,28 €	402 468,00 €
75	Autres produits de gestion courante			
603	Variation des stocks (en recettes)			
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical			
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical			
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées			
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales			
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité			
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)			
TOTAL GROUPE II		322 081,45 €	371 483,28 €	402 468,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
-----------	-----------------------	---------------

76

Produits financiers			
---------------------	--	--	--

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 484,99 €	2 164,37 €	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	3 379,00 €	3 379,00 €	3 379,00 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)			
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)			

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires			
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
78748	Autres reprises sur provisions réglementées			
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles			
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)			
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)			
79	Transferts de charges			

TOTAL GROUPE III	4 863,99 €	5 543,37 €	3 379,00 €
-------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES PRODUITS	703 066,33 €	752 283,90 €	746 805,00 €
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

DEFICIT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-----------------------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	703 066,33 €	752 283,90 €	746 805,00 €
--	---------------------	---------------------	---------------------

Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
Marge brute d'exploitation	12 994,44 €	12 288,31 €	13 658,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	698 202,34 €	746 740,53 €	743 426,00 €
Taux de marge brute	1,86%	1,65%	1,84%
Résultat net	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	703 066,33 €	752 283,90 €	746 805,00 €
Taux de résultat	0,00%	0,00%	0,00%

Synthèse des CRIP

FINES ET	940806920
Raison sociale	RESIDENCES AUTONOMIE

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	232 595,00 €	340 958,00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	215 768,00 €	402 468,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	298 442,00 €	3 379,00 €
TOTAL DES CHARGES	746 805,00 €	746 805,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	746 805,00 €	746 805,00 €

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	232 595,00 €	340 958,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	215 768,00 €	402 468,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	298 442,00 €	3 379,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	746 805,00 €	746 805,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	746 805,00 €	746 805,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €		Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 037,00 €	3 379,00 €		Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €		Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €		Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	17 037,00 €	3 379,00 €		SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	13 658,00 €	0,00 €		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	1,83%	0,00%		Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

	0,00 €	13 658,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	3 000,00 €	3 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	34 633,84 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	37 633,84 €	16 658,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	20 975,84 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	37 633,84 €	37 633,84 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année 2025
+ Flux internes (charges)			0,00 €
F	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	17 037,00 €
R	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	0,00 €
I	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	17 037,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
F	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			3 379,00 €
F	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
R	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	3 379,00 €
I	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746*, c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
R	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
I	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
E	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			13 658,00 €
Dont montant affectant le FRI			13 658,00 €
Dont montant affectant le FRE			0,00 €

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	14 479,43 €	14 452,68 €	13 658,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	4 909,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	307,43 €	243,54 €	3 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	19 695,86 €	14 696,22 €	16 658,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	20 975,84 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	19 695,86 €	14 696,22 €	37 633,84 €

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	2 610,88 €	1 224,77 €	3 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 824,47 €	10 587,13 €	34 633,84 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	5 824,47 €	10 587,13 €	34 633,84 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	8 435,35 €	11 811,90 €	37 633,84 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	11 260,51 €	2 884,32 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	19 695,86 €	14 696,22 €	37 633,84 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

FINES ET	940806920
Raison sociale	RESIDENCES AUTONOMIE

		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	Postes								
	GROUPE I Charges affectées à l'exploitation courante	216 573,49 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €
	Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE II Charges affectées au personnel	255 383,73 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €
	Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)								
	Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Charges affectées à la structure	280 326,68 €	288 442,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	235 135,94 €	248 605,00 €						
	Charges du groupe 3 - c/63 (1)	6 194,87 €	10 300,00 €						
	Charges du groupe 3 - c/65 (1)	0,00 €	500,00 €						
	Charges d'entretien réparation (1)	17 164,19 €	22 000,00 €						
	Charges exceptionnelles décaissables								
	FRI Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €						
	FRI Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	17 831,66 €	17 037,00 €						
	FRI Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles								
	FRI Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €						
	FRI Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
	FRI Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
	FRI Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
	FRI Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €						
	FRI Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
	FRE Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €						
	FRE Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
	FRE Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
	FRE Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €						
	A- Total des charges de l'exercice	752 283,90 €	746 805,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €
	RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	752 283,90 €	746 805,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

	Postes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
--	--------	------	------	------	------	------	------	------	------

[illegible]

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits								
C Groupe I : Produits de la location	375 257,25 €	340 958,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R Group II : Produits de la location	371 483,28 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €
P Group III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	5 543,37 €	3 375,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des produits (1)	752 283,90 €	744 801,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €
Charges	748 904,90 €	743 426,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €	402 468,00 €
c Groupe I : Charges affectées à l'exploitation courante	216 573,49 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €	232 595,00 €
n (2) Dont achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
s Groupe II : Charges affectées au personnel	255 383,73 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €	215 768,00 €
o (2) Dont charges affectées à la structure	280 326,68 €	288 442,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
i (2) Dont charges non décaissables	17 837,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
d (2) Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses	258 300,19 €	270 805,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
e (2) Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses	752 283,90 €	748 905,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €
s (2) Dont charges des comptes 63 à 65 et 645 à 647	728 257,35 €	718 868,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €	448 363,00 €
Resultat prévisionnel (1) - (2)	6 194,87 €	10 300,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €
(FRE) Resultat prévisionnel	0,00 €	0,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €
Flux internes (charges) (+)	17 837,68 €	17 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Dotations aux provisions réglementées d'actifs corporels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	17 837,68 €	17 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Flux internes (produits) (-)	3 375,00 €	3 375,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	3 375,00 €	3 375,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Quote-part des subventions d'investissement versées au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation des fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capacité (c) d'autofinancement prévisionnelle	14 452,68 €	13 658,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	14 452,68 €	13 658,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	0,00 €	0,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
F	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)							
R	14 452,66 €	13 658,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I	14 452,66 €	13 658,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CAF ou IAF (ligne 1) provisionnelle affectée au FRI = (3)							
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)							
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)							
	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)							
	Subventions d'investissement (comptes 13)							
	Emprunts et dettes assimilés (comptes 19) à plus d'un an							
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)							
	Autres							
	10 587,13 €	34 633,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)							
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction - (sauf compte 106)							
	Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)							
	Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)							
	Acquisition d'immobilisations :							
	Immobilisations incorporelles							
	Terrains							
	Agencements de terrains							
	Concessions							
	Installations techniques matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Autres immobilisations financières							
	Immobilisations financières							
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement							
	Chartes à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)							
	Autres							
	Complexes de liaison investissement (établissements privés)							
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)							
	3 865,55 €	-20 975,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)							
	3 865,55 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €
	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)							
	CAF ou IAF (ligne 1) provisionnelle affectée au FRE = (4)							
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement							
	Complexes de liaison trésorerie (tableau) (établissements privés)							
	Autres							
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)							
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR							
	Affectation des résultats à l'investissement							
	Complexes de liaison investissement (établissements privés)							
	Autres							
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)							
	FRE initial (13)							
	FRE cumulée de fin de période = (12) + (13) = (14)							
	3 865,55 €	-20 975,84 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €
	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)							
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	3 865,55 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €	-17 110,29 €
	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)							
	3 865,55 €	-17 110,29 €	-45 005,29 €	-108 900,29 €	-154 795,29 €	-200 690,29 €	-246 585,29 €	-292 480,29 €

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres augmentations du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres diminutions du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR initial (21)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations de la trésorerie sur la période = (7) - (12) - (20) = (23)	3 865,55 €	-20 975,84 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €	-45 895,00 €
Trésorerie initiale = (24)	0,00 €	3 865,55 €	-17 110,29 €	-63 005,29 €	-108 895,29 €	-154 795,29 €	-200 690,29 €	-246 585,29 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	3 865,55 €	-17 110,29 €	-63 005,29 €	-108 895,29 €	-154 795,29 €	-200 690,29 €	-246 585,29 €	-292 480,29 €
Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	3 865,55 €	-17 110,29 €	-63 005,29 €	-108 895,29 €	-154 795,29 €	-200 690,29 €	-246 585,29 €	-292 480,29 €

Contrôle cohérence
avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :	Ecart de 3866 €
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	Ecart de 3866 €

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios								
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	0,00 €							
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	0,00 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)								
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)								
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)								
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €	34 633,84 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €
Mesures correctives le cas échéant								
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €	17 037,00 €

RATIOS								
Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie en jours	1,92	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83
Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 79)	0,00%	1,84%	1,84%	1,84%	1,84%	1,84%	1,84%	1,84%
Taux de vétusté global des immobilisations (1)	0,00%	49,19%	49,19%	49,19%	49,19%	49,19%	49,19%	49,19%
Marge brute d'exploitation	12 288,31 €	13 659,00 €	13 659,00 €	13 659,00 €	13 659,00 €	13 659,00 €	13 659,00 €	13 659,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	1,65%	1,84%	1,84%	1,84%	1,84%	1,84%	1,84%	1,84%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "TDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

BIENS		2023	Réel 2024 (1)	FINANCEMENTS		2023	Réel 2024 (1)
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles brutes				Apports, dotations, réserves et fonds propres			
Immobilisations corporelles brutes		0,00 €	0,00 €	Excédents affectés à l'investissement			
- Terrains				Subventions d'investissement			
- Agencements de terrain				Provisions pour renouvellement des immobilisations			
- Constructions				Fonds dédiés à l'investissement (3)			
- Autres immobilisations corporelles				Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif			
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours				Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)			
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)				Dépôts et cautionnements reçus			
				Amortissements des immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €
				- Agencements de terrain			
				- Constructions			
				- Installations techniques, matériel et outillage			
				- Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations financières				Amortissement des immobilisations incorporelles			
Amortissements comptables excédentaires différés (3)				Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)			
Charges à répartir sur plusieurs exercices				Dépréciation des immobilisations			
Autres				Autres (7)			
Comptes de liaison investissement (3)				Compte de liaison investissement (3) (8)			
Total II		0,00 €	0,00 €	Total I		0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)		0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)		0,00 €	0,00 €
Actifs stables d'exploitation				Financements stables d'exploitation			
Report à nouveau déficitaire (4)				Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR			
Résultat déficitaire (4)				Réserves de compensation des déficits			
Créances glissantes				Résultat excédentaire (4)			
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)				Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)			
				Provisions pour risques et charges			
				Fonds dédiés à l'exploitation (3)			
				Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers			
				Autres			
Compte de liaison trésorerie (stable)				Compte de liaison trésorerie (stable)			
Total IV		0,00 €	0,00 €	Total III		0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)		0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)		0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement net global négatif		0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif		0,00 €	0,00 €
Valeurs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Stocks et en-cours				Avances reçues			
Avances et acomptes versés				Fournisseurs			
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients				Dettes sociales et fiscales			
Créances diverses d'exploitation				Dettes diverses d'exploitation			
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)				Produits constatés d'avance			
Charges constatées d'avance				Ressources à reverser à l'aide sociale			
Dépenses pour congés payés				Fonds déposés par les résidents			
Autres				Autres			
Compte de liaison d'exploitation				Compte de liaison d'exploitation			
Total VI		0,00 €	0,00 €	Total V		0,00 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)		0,00 €	0,00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)		0,00 €	0,00 €
Liquidités				Financements à court terme			
Valeurs mobilières de placement				Fournisseurs d'immobilisations			
Disponibilités				Fonds des maîtres protégés			
Autres				Concours bancaires courants			
				Ligne de trésorerie			
				Intérêts courus non échus			
				Autres (dont emprunts à un an au plus)			
Compte de liaison trésorerie				Compte de liaison trésorerie			
Total VIII		0,00 €	0,00 €	Total VII		0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)		0,00 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)		0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV-VI+VIII)		0,00 €	0,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)		0,00 €	0,00 €

(1) : Pour les EPRI établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1

(2) : PPP = partenariat public privé

(3) : ESSMS privés seulement

(4) : Sous contrôle de tiers financeurs

(5) : ESSMS publics seulement

(6) : Montant précédé du signe "-"

(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(8) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

2023	Réel 2024 (1)
OK	OK

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

OK

Ratios d'analyse financière		Mode de calcul		Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)					
1. Endettement à moyen et long terme					
1.1. Indépendance financière (<50%)		Emprunts comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/1691 x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)		0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)		Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme		0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette		Emprunts comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/1691 CAF		0,00	0,00
2. Patrimoine Immobilier					
2.1. Valsité des immobilisations (1)		Solde créditeur des comptes 28			
Constructions		Solde débiteur des comptes 21 correspondants		0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage				0,00%	0,00%
Autres immobilisations corporelles				0,00%	0,00%
3. Equilibres du bilan					
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation		FRI ou FREG ou FREG x 365L		0,00	0,00
Fonds de roulement d'investissement (FRI)		Total classe 6 (charges décaissables uniquement)		0,00	0,00
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)		BFR x 365L		0,00	0,00
Fonds de roulement net global (FRNG)		Total classe 6 (charges décaissables uniquement)		0,00	0,00
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation		Tesorerie x 365L		0,00	0,00
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation		Solde des comptes 141 et 10685 x 365L		0,00	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation		Total classe 6 (charges décaissables uniquement)		0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours					
4.1. Stocks (10-201)		Stocks (solde débiteur classe 31 x 365L) Total des consommations (comptes 601 à 603)		0,00	0,00
4.2. Créances (<301)		Solde débiteur comptes 411 x 365L Total des produits (comptes 70 et 73)		0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (<451)		(Solde créditeur comptes 401) x 365L Total des charges (comptes 60 à 62) ⁽²⁾		0,00	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales		(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365L Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)		0,00	0,00
5. Autres		CAF x100		2,07%	1,93%
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)		Total classe 7 (sauf c/775, 777, 778 et 781 - c/709 et 713)			
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits		Réserve de compensation des déficits (c/ 10686 ou c/ 106856) x 100 Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et 713		0,00%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation		(Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65) x100 Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713		1,86%	1,65%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant
(2) : Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios		
	2023	2024
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (précédé du signe "-")		
Solde du compte 41 au 31/12		
CAFI/AF	14 479,43 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	685 207,90 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	679 013,03 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	6 194,87 €	
Total compte 6611 (inscrits en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	685 207,90 €	
Total comptes 70 et 73	376 120,89 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 778 et 781)	699 687,33 €	748 904,90 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787)	686 202,34 €	746 740,53 €
Marge brute d'exploitation	12 994,44 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	686 202,34 €	746 740,53 €

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

N° de compte	Libellé	Montant total du compte (1)	Clé de répartition (nature)	Activités/ESSMS relevant du périmètre du CPOM (2)						Budgets hors périmètre du CPOM (synthèse) (3)	
				CRPP		CRPA 1		CRPA...			
				%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	Quote-part des frais de siège			0%		0%		0%		0%	
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	...			0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

N° de compte	Libellé	Montant total du compte (1)	Clié de répartition (nature)
Total		- €	- €

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun					0%			0%						0%
	Quote-part des frais de siège					0%			0%						0%
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun					0%			0%						0%
						0%			0%						0%
Total		- €				0%	- €		0%	- €				- €	0%

Précisions et consignes de remplissage :

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières de longue durée. Au besoin, ces informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière différente. Les autres engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires, etc.).

L'information est à présenter opération par opération. Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau

Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport budgétaire et financier ;
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSMS du périmètre (montant cumulé des redevances payées et restant à payer).

[illegible]